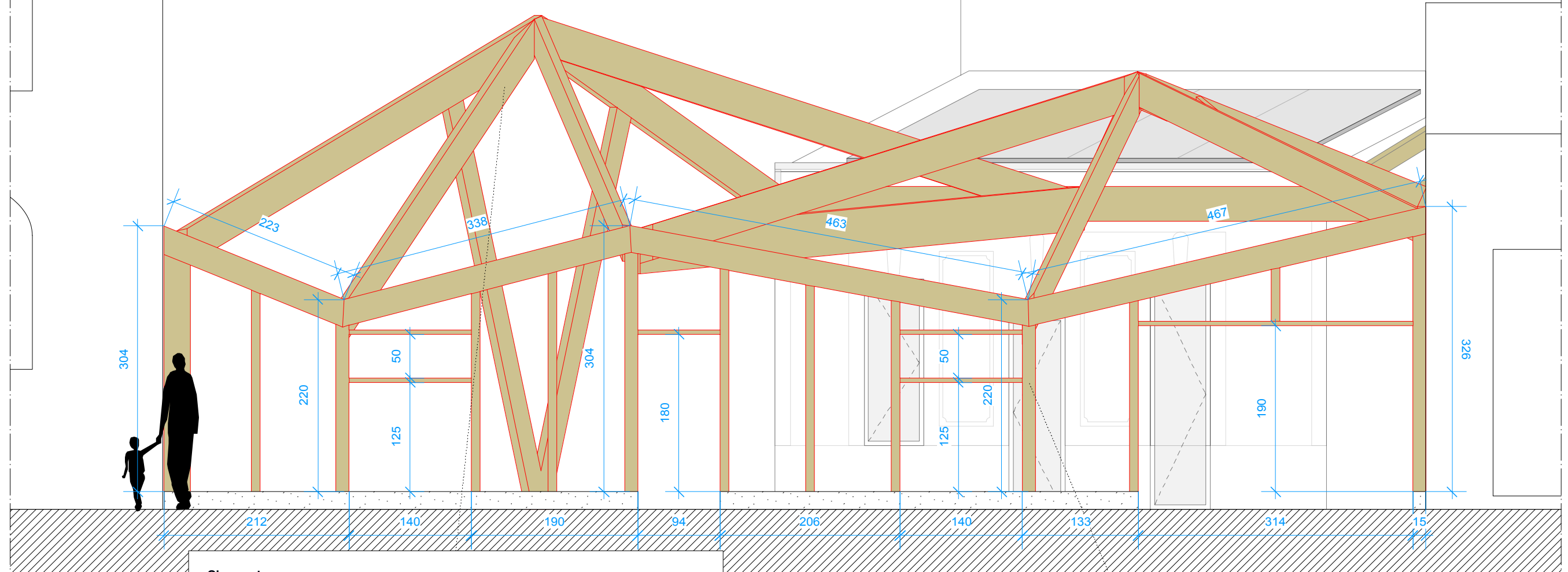


Façade sur rue sans habillage

Remarque générale : Les dimensions indiquées sur les documents d'architecte seront à remesurer sur place une fois le doublage et la plâtrerie achevée et, le cas échéant, à ajuster de manière à respecter au mieux le dessin et l'esprit du projet

Remarque générale : Tous les bois mis en œuvre devront être traités pour être employés dans un milieu à fort taux d'humidité (piscine couverte sous serre)



Charpente

> Mise en place d'une charpente en bois lamellé-collé
 - la charpente sera portée par le mur de façade, la façade de la maison existante, et par 2 poteaux en bois formant un « V » coté piscine (également à mettre en place par ce lot)
 - des points porteurs supplémentaires pourront être ajoutés coté garage, par le mur du garage lui même par exemple
 - la charpente pourra être accrochée aux murs mitoyens mais pas portée par eux, et elle ne devra exercer sur eux **aucune pression latérale**
 - la structure prévoira la mise en place d'un chéneau intégré coté maison (voir coordination avec le bardeur)
 - y compris l'assise des ouvrants de ventilation en partie haute
 - y compris la structure des écopes en toiles qui protégeront ces ouvrants de ventilation.
 Cette structure pourra être réalisée en bois ou en métal, selon ce qui semblera approprié.

Façade

> Mise en place de la structure de la façade en bois
 - la façade portera une partie de la charpente et devra être dimensionnée en fonction et prévoir les points de liaisons adéquats avec celle ci, y compris platines de fixation et barrières anti remontées capillaires
 - la façade sera posée sur le muret mis en place par le maçon (voir coordination avec le lot Maçonnerie pour les points d'accroche nécessaires)
 - y compris les supports de la porte, des deux ouvrants de ventilation, et de la porte de garage
 - la structure prévoira la mise en place d'un chéneau intégré (voir coordination avec le bardeur)

EP AP PRO ACT EXE DET AOR

ARCHITECTE :

elua® / Clément Miglierina - 32 rue de Rivière 33000 Bordeaux

MAITRISE D'OUVRAGE :

M&Mme Vove

PROJET :

169 rue David Johnston 33000 Bordeaux NUMERO :

DOCUMENTS :

Dossier de Consultation de Entreprises

PHASES :

DCE EMETTEUR :

TITRES :

Façade sur rue sans habillage DATE :

ECHELLE :

1/50

architecte

04/07/17

elua®

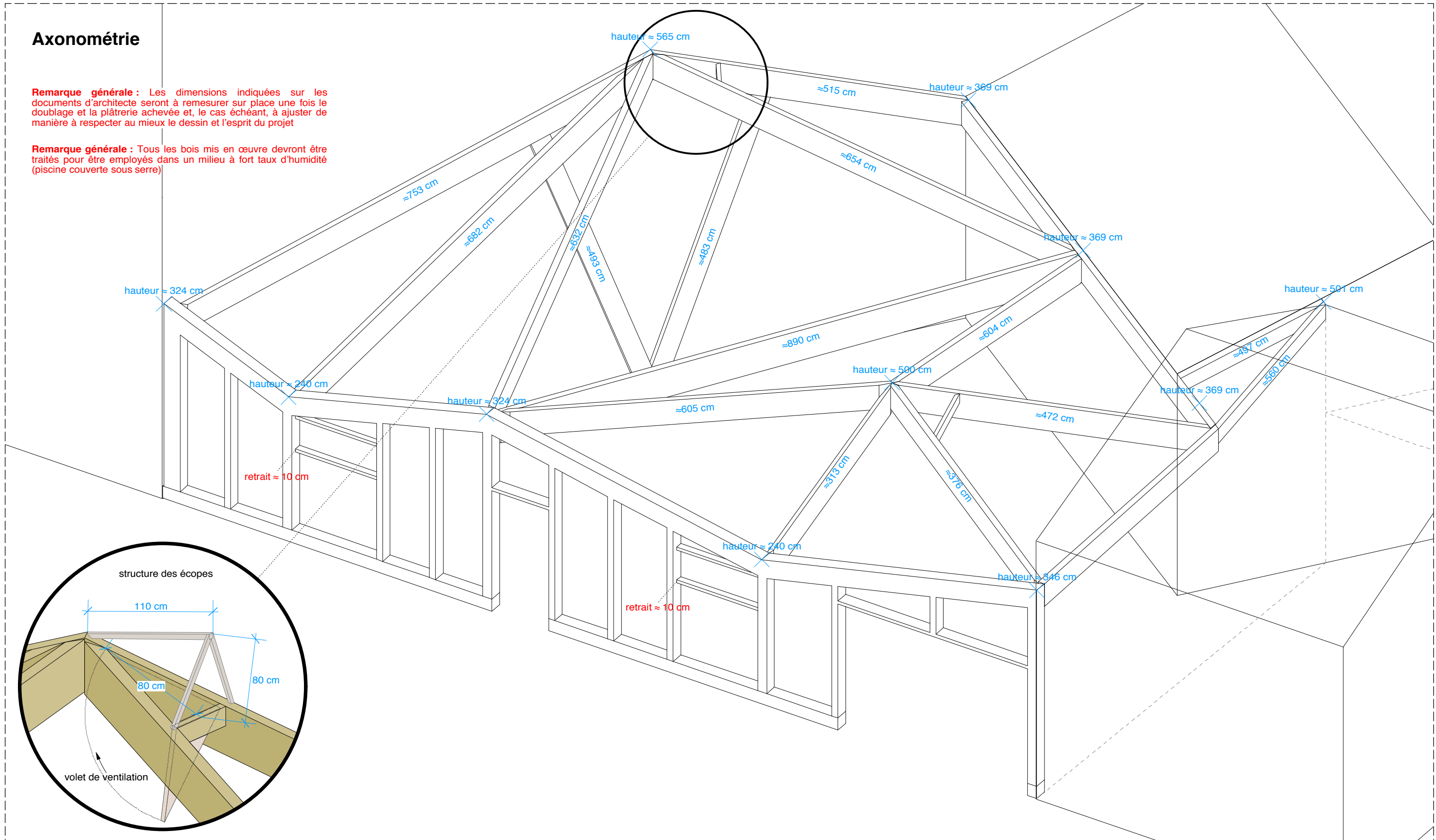
www.elua.eu

1 - Aucune modification ou reproduction - même partielle - de ce document ne peut être faite sans l'accord de l'architecte qui conserve l'entière propriété intellectuelle & artistique conformément à la loi du 1er juillet 1992.
 2 - Tous dessins, détails, plans et images définissent l'aspect architectural de l'ouvrage et n'altèrent en rien la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des détails d'exécution qu'elle doit fournir. Seuls les cotés, les gabarits extérieurs des éléments architecturaux sont impératifs. Les cotés définissant la structure interne des ouvrages sont donnés à titre indicatif, elles doivent être confirmées par la cellule de synthèse et les plans d'exécution des entreprises.
 3 - Toutes les cotés qui se rapportent à l'existant sont à vérifier sur place.

Axonométrie

Remarque générale : Les dimensions indiquées sur les documents d'architecte seront à remesurer sur place une fois le doublage et la plâtrerie achevée et, le cas échéant, à ajuster de manière à respecter au mieux le dessin et l'esprit du projet

Remarque générale : Tous les bois mis en œuvre devront être traités pour être employés dans un milieu à fort taux d'humidité (piscine couverte sous serre)



| | | | |
|----------------------------------|--|---|------------------------------|
| EP AP PRO ACT EXE DET AOR | ARCHITECTE : elua® / Clément Miglierina - 32 rue de Rivière 33000 Bordeaux | PROJET : 169 rue David Johnston 33000 Bordeaux | NUMERO : |
| | MAITRISE D'OUVRAGE : M&Mme Vove | DOCUMENTS : Dossier de Consultation de Entreprises | ECHELLE : - |
| | | PHASES : DCE | EMETTEUR : architecte |
| | | TITRES : Axonométrie | DATE : 04/07/17 |



1 - Aucune modification ou reproduction - même partielle - de ce document ne peut être faite sans l'accord de l'architecte qui conserve l'entière propriété intellectuelle & artistique conformément à la loi du 1er juillet 1992.
 2 - Tous dessins, détails, plans et images définissent l'aspect architectural de l'ouvrage et n'altèrent en rien la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des détails d'exécution qu'elle doit fournir. Seuls les cotés, les gabarits extérieurs des éléments architecturaux sont impératifs. Les cotés définissant la structure interne des ouvrages sont donnés à titre indicatif, elles doivent être confirmées par la cellule de synthèse et les plans d'exécution des entreprises.
 3 - Toutes les cotés qui se rapportent à l'existant sont à vérifier sur place.

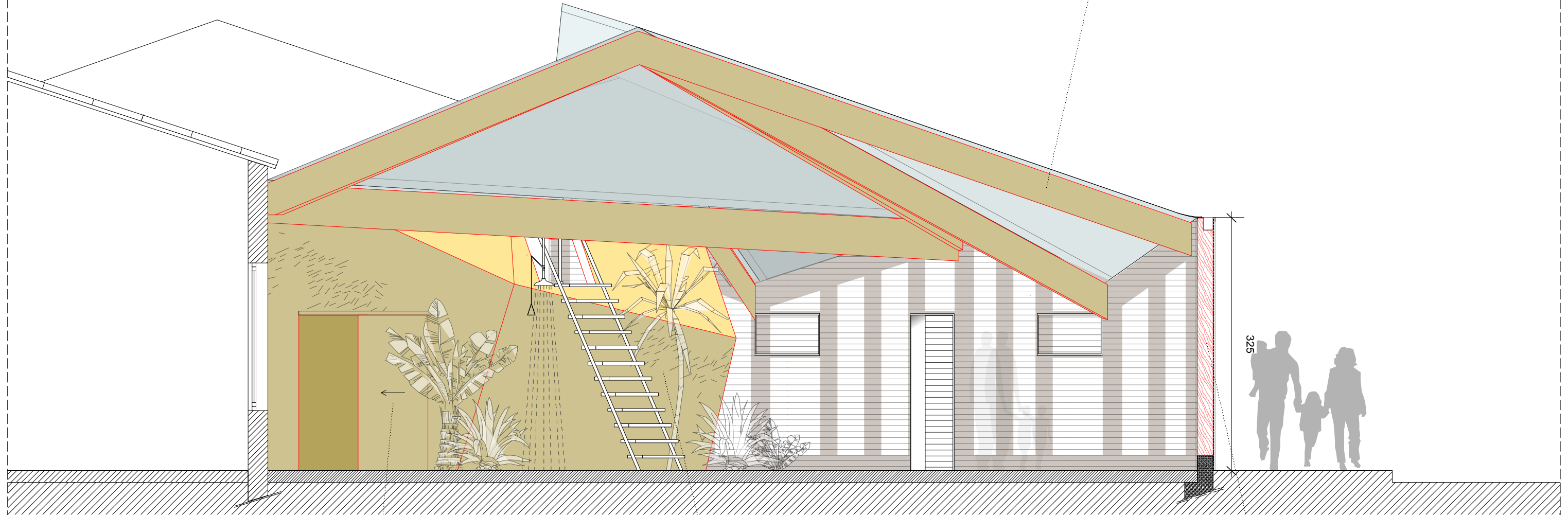
Coupe 2 projet

Remarque générale : Les dimensions indiquées sur les documents d'architecte seront à remesurer sur place une fois le doublage et la plâtrerie achevée et, le cas échéant, à ajuster de manière à respecter au mieux le dessin et l'esprit du projet

Remarque générale : Tous les bois mis en œuvre devront être traités pour être employés dans un milieu à fort taux d'humidité (piscine couverte sous serre)

Charpente

- > Mise en place d'une charpente en bois lamellé-collé
- la charpente sera portée par le mur de façade, la façade de la maison existante, et par 2 poteaux en bois formant un « V » coté piscine (également à mettre en place par ce lot)
- des points porteurs supplémentaires pourront être ajoutés coté garage, par le mur du garage lui même par exemple
- la charpente pourra être accrochée aux murs mitoyens mais pas portée par eux, et elle ne devra exercer sur eux **aucune pression latérale**
- la structure prévoira la mise en place d'un chéneau intégré coté maison (voir coordination avec le bardeur)
- y compris l'assise des ouvrants de ventilation en partie haute
- y compris la structure des écopes en toiles qui protégeront ces ouvrants de ventilation. Cette structure pourra être réalisée en bois ou en métal, selon ce qui semblera approprié.



Portes coulissantes

> Fourniture d'un panneau d'OSB hydrophuge ≈ 200x90cm et d'un panneau d'OSB hydrophuge ≈ 200x135cm au serrurier pour la porte coulissante du garage

Garage

> Mise en place du volume du garage

- murs en ossature bois non isolés, contreventés en OSB hydrophuge
- plancher en structure bois et OSB hydrophuge
- les murs prévoient l'aménagement d'une ouverture ≈200x90cm coté maison

Façade

> Mise en place de la structure de la façade en bois

- la façade portera une partie de la charpente et devra être dimensionnée en fonction et prévoir les points de liaisons adéquats avec celle ci, y compris platines de fixation et barrières anti remontées capillaires
- la façade sera posée sur le muret mis en place par le maçon (voir coordination avec le lot Maçonnerie pour les points d'accroche nécessaires)
- y compris les supports de la porte, des deux ouvrants de ventilation, et de la porte de garage
- la structure prévoira la mise en place d'un chéneau intégré (voir coordination avec le bardeur)

EP AP PRO ACT EXE DET AOR

ARCHITECTE :

elua® / Clément Miglierina - 32 rue de Rivière 33000 Bordeaux

MAITRISE D'OUVRAGE :

M&Mme Vove

PROJET :

169 rue David Johnston 33000 Bordeaux

NUMERO :

DOCUMENTS :

Dossier de Consultation de Entreprises

ECHELLE :

1/50

PHASES :

DCE

EMETTEUR :

architecte

TITRES :

Coupe 2 projet

DATE :

04/07/17

elua®

www.elua.eu

1 - Aucune modification ou reproduction - même partielle - de ce document ne peut être faite sans l'accord de l'architecte qui conserve l'entière propriété intellectuelle & artistique conformément à la loi du 1er juillet 1992.
2 - Tous dessins, détails, plans et images définissent l'aspect architectural de l'ouvrage et n'altèrent en rien la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des détails d'exécution qu'elle doit fournir. Seuls les cotés, les gabarits extérieurs des éléments architecturaux sont impératifs. Les cotés définissant la structure interne des ouvrages sont données à titre indicatif, elles doivent être confirmées par la cellule de synthèse et les plans d'exécution des entreprises.
3 - Toutes les cotés qui se rapportent à l'existant sont à vérifier sur place.

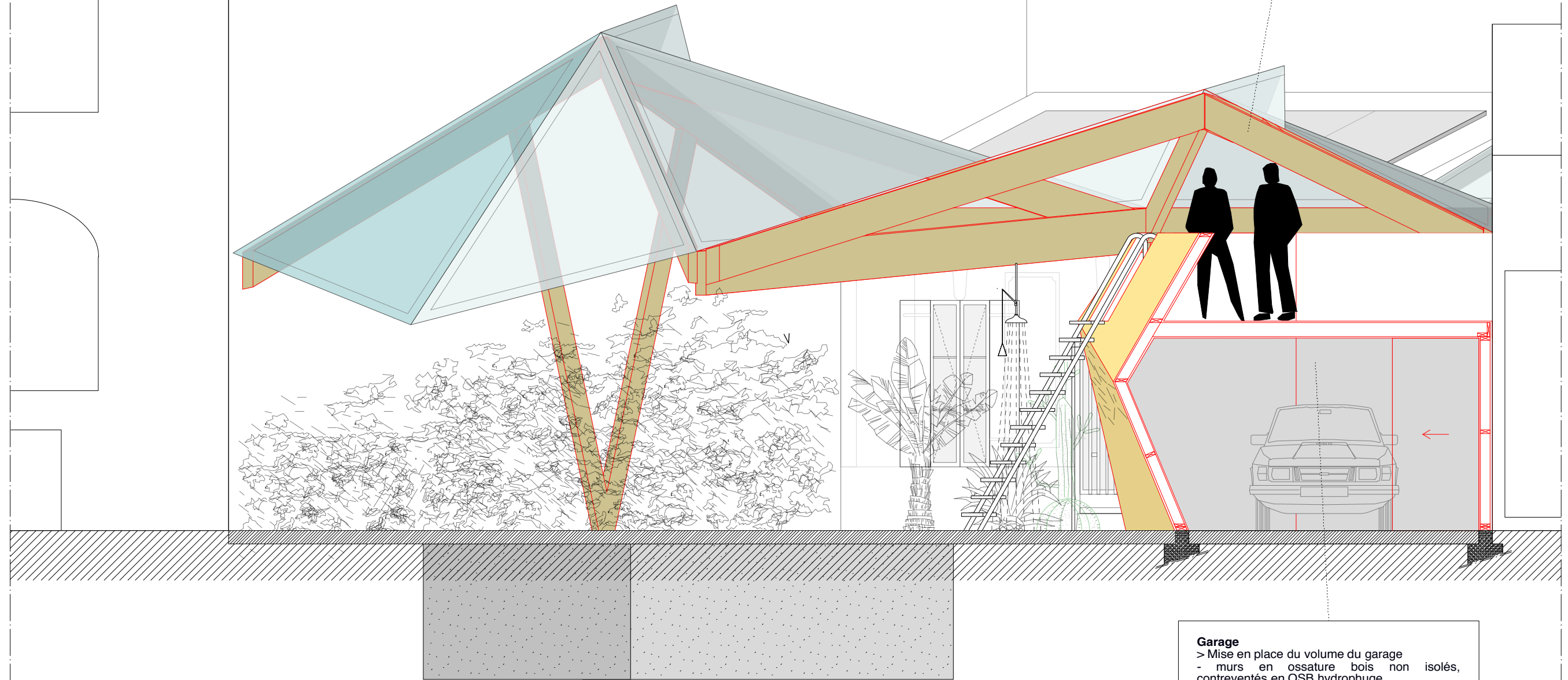
Coupe 1 projet

Remarque générale : Les dimensions indiquées sur les documents d'architecte seront à remesurer sur place une fois le doublage et la plâtrerie achevée et, le cas échéant, à ajuster de manière à respecter au mieux le dessin et l'esprit du projet

Remarque générale : Tous les bois mis en œuvre devront être traités pour être employés dans un milieu à fort taux d'humidité (piscine couverte sous serre)

Charpente

- > Mise en place d'une charpente en bois lamellé-collé
- la charpente sera portée par le mur de façade, la façade de la maison existante, et par 2 poteaux en bois formant un « V » coté piscine (également à mettre en place par ce lot)
- des points porteurs supplémentaires pourront être ajoutés coté garage, par le mur du garage lui même par exemple
- la charpente pourra être accrochée aux murs mitoyens mais pas portée par eux, et elle ne devra exercer sur eux **aucune pression latérale**
- la structure prévoira la mise en place d'un chéneau intégré coté maison (voir coordination avec le bardeur)
- y compris l'assise des ouvrants de ventilation en partie haute
- y compris la structure des écopés en toiles qui protégeront ces ouvrants de ventilation. Cette structure pourra être réalisée en bois ou en métal, selon ce qui semblera approprié.



Garage

- > Mise en place du volume du garage
- murs en ossature bois non isolés, contreventés en OSB hydrophuge
- plancher en structure bois et OSB hydrophuge
- les murs prévoiront l'aménagement d'une ouverture ≈200x90cm coté maison

EP AP PRO ACT EXE DET AOR

ARCHITECTE :

elua® / Clément Miglierina - 32 rue de Rivière 33000 Bordeaux

PROJET : 169 rue David Johnston 33000 Bordeaux NUMERO :

DOCUMENTS : Dossier de Consultation de Entreprises ECHELLE : 1/50

MAITRISE D'OUVRAGE :

M&Mme Vove

PHASES : DCE EMETTEUR : architecte

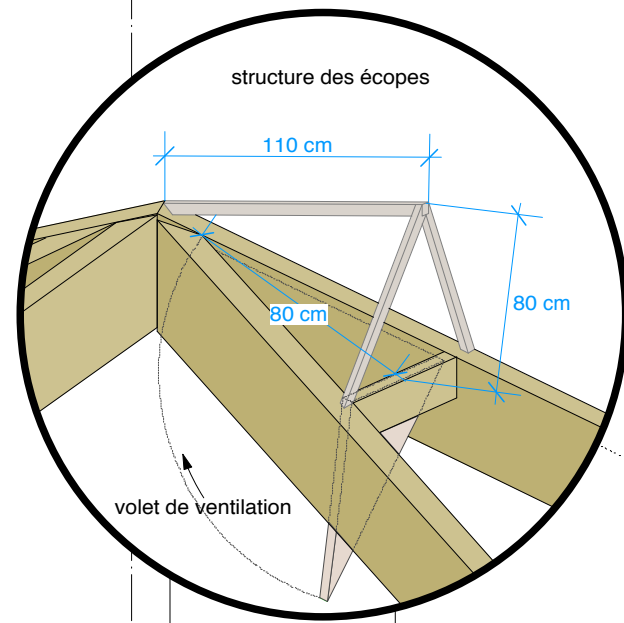
TITRES : Coupe 1 projet DATE : 04/07/17

elua®

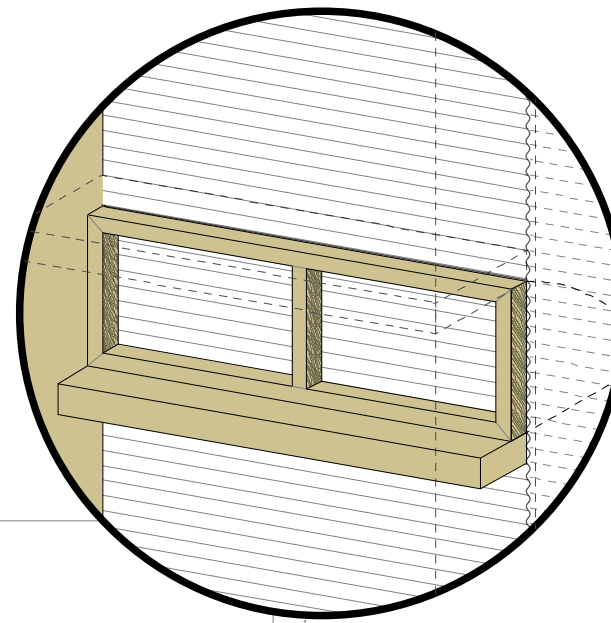
www.elua.eu

1 - Aucune modification ou reproduction - même partielle - de ce document ne peut être faite sans l'accord de l'architecte qui conserve l'entière propriété intellectuelle & artistique conformément à la loi du 1er juillet 1992.
2 - Tous dessins, détails, plans et images définissent l'aspect architectural de l'ouvrage et n'altèrent en rien la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des détails d'exécution qu'elle doit fournir. Seuls les côtes, les gabarits extérieurs des éléments architecturaux sont impératifs. Les côtes définissant la structure interne des ouvrages sont données à titre indicatif, elles doivent être confirmées par la cellule de synthèse et les plans d'exécution des entreprises.
3 - Toutes les côtes qui se rapportent à l'existant sont à vérifier sur place.

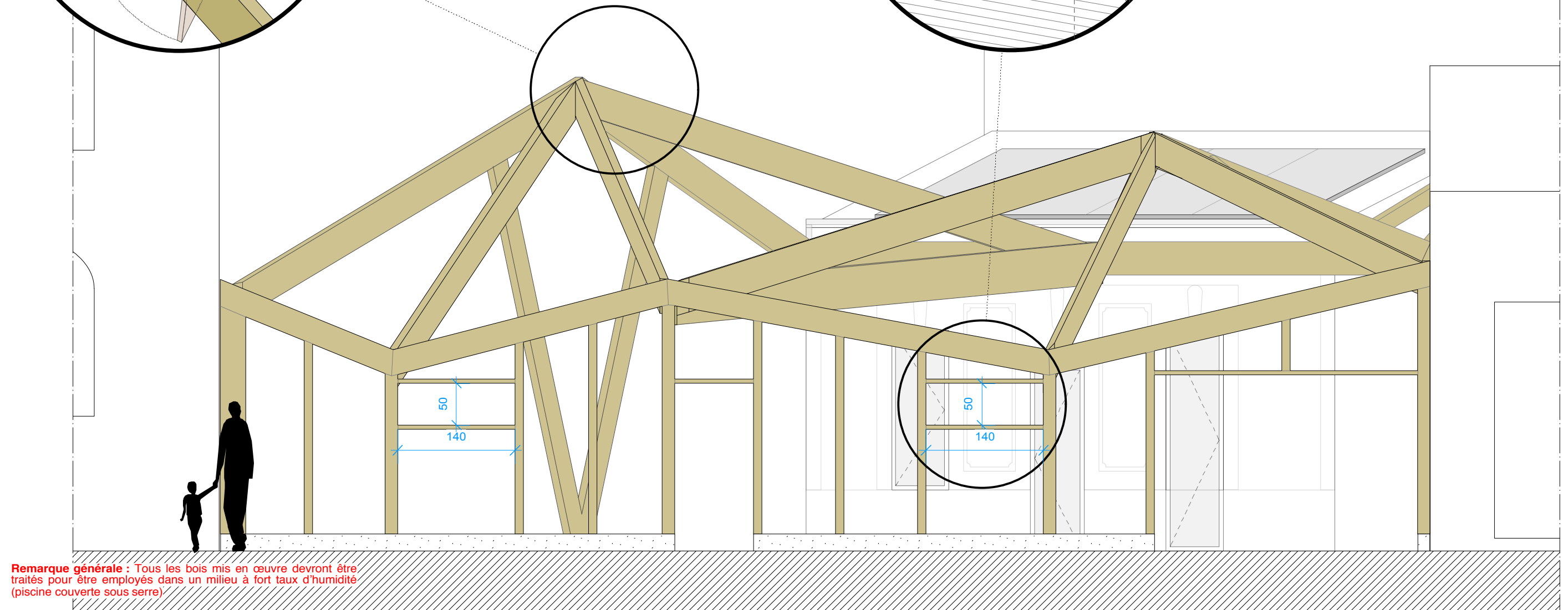
Façade sur rue sans habillage




> Mise en place de deux ouvrants de ventilation triangulaires en partie haute de la charpente
 - cadre et habillage en bois
 - ouverture à projection vers l'intérieur
 - système d'ouverture automatisé à prévoir



> Mise en place de deux ouvrants de ventilation ≈ 140x50cm dans la façade sur rue
 - cadre en bois, habillage en polycarbonate
 - ouverture à projection vers l'intérieur
 - ces ouvrants seront habillés du même bardage que le reste de la façade, en veillant à assurer la continuité parfaite de l'onde entre bardage et ouvrants (voir coordination avec le bardeur)



Remarque générale : Tous les bois mis en œuvre devront être traités pour être employés dans un milieu à fort taux d'humidité (piscine couverte sous serre)

| | | | | |
|--|--|---|---|--|
| EP AP PRO ACT EXE DET AOR <small>1 - Aucune modification ou reproduction - même partielle - de ce document ne peut être faite sans l'accord de l'architecte qui conserve l'entière propriété intellectuelle & artistique conformément à la loi du 1er juillet 1992. 2 - Tous dessins, détails, plans et images définissent l'aspect architectural de l'ouvrage et n'altèrent en rien la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des détails d'exécution qu'elle doit fournir. Seule les côtes, les gabarits extérieurs des éléments architecturaux sont impératifs. Les côtes définissant la structure interne des ouvrages sont données à titre indicatif, elles doivent être confirmées par la cellule de synthèse et les plans d'exécution des entreprises. 3 - Toutes les côtes qui se rapportent à l'existant sont à vérifier sur place.</small> | ARCHITECTE : elua® / Clément Miglierina - 32 rue de Rivière 33000 Bordeaux | PROJET : 169 rue David Johnston 33000 Bordeaux | NUMERO : | |
| | MAITRISE D'OUVRAGE : M&Mme Vove | DOCUMENTS : Dossier de Consultation de Entreprises | ECHELLE : 1/50 |  www.elua.eu |
| | PHASES : DCE | EMETTEUR : architecte | TITRES : Façade sur rue sans habillage | |
| | DATE : 04/07/17 | | | |